



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Toxicomanie

Question au Gouvernement n° 1962

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Gilbert Baومت.

M. Gilbert Baومت. Ma question, monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, porte sur un problème de société, dont on pouvait penser qu'il ne concernait que les grandes villes ou les villes de banlieue: la toxicomanie qui aujourd'hui, avec son corollaire, la délinquance, touche malheureusement les zones rurales. Les élus des zones rurales que nous sommes s'aperçoivent ainsi qu'à la toxicomanie alcoolique s'ajoute maintenant la toxicomanie due à l'héroïne. Or les réponses que peuvent apporter les petites villes et les villages sont souvent dérisoires. Malgré la bonne volonté des élus, du monde médical et des responsables associatifs locaux, malgré la création de collectifs, il est difficile de mettre en place une politique efficace, faute de moyens et de personnel qualifié.

Voici un exemple précis et inquiétant: dans un bassin d'emplois de 35 000 habitants, plus de 500 personnes sont des consommateurs d'héroïne par injection intraveineuse. Je cite des statistiques médicales officielles. En l'espace de quelques mois, dans cette même région, la police a démantelé deux réseaux de trafiquants de drogue; trente-deux personnes ont été incarcérées; des prises de plusieurs kilos d'héroïne ont été effectuées. Face à tous ces problèmes, monsieur le ministre, vous comprendrez que les élus des petites villes que nous sommes se sentent dépassés et isolés. Quelles sont les intentions de l'État qui, à travers la DDASS, lutte contre la toxicomanie, pour aider nos communes rurales face à un fléau qu'elles craignent ne pas pouvoir maîtriser ? Au-delà des aides financières, quelles actions la DDASS pourrait-elle initier, pour la prise en charge des toxicomanes et pour la prévention, dans l'intérêt de la jeunesse et de nos zones rurales ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et liberté.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale.

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale. Monsieur le député, le 14 septembre 1995, le Premier ministre a présenté un plan de développement et de mobilisation contre la toxicomanie. Nous y travaillons d'arrache-pied avec Eric Raoult, François Bayrou et Guy Drut. (Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste.)

Quel est l'objet de ce plan ? Prévenir, soigner et réinsérer. Pour la première fois, en 1996, le budget de l'État consacré à la lutte contre la toxicomanie a dépassé un milliard de francs. Pour l'année prochaine, les crédits sont en augmentation de 9 %.

Parler d'argent est une chose, mais, nous le savons bien, monsieur le député, la lutte contre la toxicomanie nécessite un dévouement et une mobilisation de tous les instants. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de nommer, dans chaque département, un chef de projet dans les DDASS, chargé de travailler sur le terrain avec les collectivités locales et les associations. Nous mettons en place des « points d'écoute jeunes », des « points d'écoute parents » et 2 000 comités d'environnement social autour des établissements d'enseignement scolaire seront en place à la fin de ce plan.

Il s'agit d'une mobilisation de tous les instants, notamment sur le plan local et décentralisé. Cette mobilisation sera prolongée par la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie dans le cadre du plan triennal que nous préparons avec Françoise de Veyrinas - je la salue ici ! (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialistes) -, et qui sera annoncée dans les prochaines semaines. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Gilbert Baومت.

M. Gilbert Baومت. Ma question, monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, porte sur un problème de société, dont on pouvait penser qu'il ne concernait que les grandes villes ou les villes de banlieue: la toxicomanie qui aujourd'hui, avec son corollaire, la délinquance, touche malheureusement les zones rurales. Les élus des zones rurales que nous sommes s'aperçoivent ainsi qu'à la toxicomanie alcoolique s'ajoute maintenant la toxicomanie due à l'héroïne. Or les réponses que peuvent apporter les petites villes et les villages sont souvent dérisoires. Malgré la bonne volonté des élus, du monde médical et des responsables associatifs locaux, malgré la création de collectifs, il est difficile de mettre en place une politique efficace, faute de moyens et de personnel qualifié.

Voici un exemple précis et inquiétant: dans un bassin d'emplois de 35 000 habitants, plus de 500 personnes sont des consommateurs d'héroïne par injection intraveineuse. Je cite des statistiques médicales officielles. En l'espace de quelques mois, dans cette même région, la police a démantelé deux réseaux de trafiquants de drogue; trente-deux personnes ont été incarcérées; des prises de plusieurs kilos d'héroïne ont été effectuées. Face à tous ces problèmes, monsieur le ministre, vous comprendrez que les élus des petites villes que nous sommes se sentent dépassés et isolés. Quelles sont les intentions de l'État qui, à travers la DDASS, lutte contre la toxicomanie, pour aider nos communes rurales face à un fléau qu'elles craignent ne pas pouvoir maîtriser ? Au-delà des aides financières, quelles actions la DDASS pourrait-elle initier, pour la prise en charge des toxicomanes et pour la prévention, dans l'intérêt de la jeunesse et de nos zones rurales ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et liberté.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale.

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale. Monsieur le député, le 14 septembre 1995, le Premier ministre a présenté un plan de développement et de mobilisation contre la toxicomanie. Nous y travaillons d'arrache-pied avec Eric Raoult, François Bayrou et Guy Drut. (Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste.)

Quel est l'objet de ce plan ? Prévenir, soigner et réinsérer. Pour la première fois, en 1996, le budget de l'État consacre à la lutte contre la toxicomanie à dépasser un milliard de francs. Pour l'année prochaine, les crédits sont en augmentation de 9 %.

Parler d'argent est une chose, mais, nous le savons bien, monsieur le député, la lutte contre la toxicomanie nécessite un dévouement et une mobilisation de tous les instants. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de nommer, dans chaque département, un chef de projet dans les DDASS, chargé de travailler sur le terrain avec les collectivités locales et les associations. Nous mettons en place des «points d'écoute jeunes», des «points d'écoute parents» et 2 000 comités d'environnement social autour des établissements d'enseignement scolaire seront en place à la fin de ce plan.

Il s'agit d'une mobilisation de tous les instants, notamment sur le plan local et décentralisé. Cette mobilisation sera prolongée par la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie dans le cadre du plan triennal que nous préparons avec Françoise de Veyrinas - je la salue ici ! («Ah !» sur les bancs du groupe socialistes) -, et qui sera annoncée dans les prochaines semaines. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Baومت Gilbert](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1962

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1996, page 6874

Réponse publiée le : 14 novembre 1996, page 6874

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 novembre 1996